

### Retraites ecclésiastiques

— o —  
 La première retraite du clergé s'ouvrira au Séminaire de Québec dimanche soir, le 31 juillet prochain, et se terminera le samedi matin, 6 août, par la rénovation des promesses cléricales.

La seconde retraite commencera le lundi, 15 août, à 2 heures de l'après-midi, et se terminera le 20 du même mois.

L'examen écrit des jeunes prêtres aura lieu, comme à l'ordinaire, à la salle des cours de théologie du Grand Séminaire, lundi, le 15 août, à 9 heures du matin. Tous auront soin d'apporter les sermons qu'ils doivent remettre en cette occasion.

Par ordre,

EUG.-C. LAFLAMME, ptre,  
*secrétaire.*

Archevêché de Québec,  
 le 6 juin 1910.

### L'Église de Terre-Neuve et la délégation apostolique au Canada

— o —  
 Nous sommes autorisés à annoncer que Sa Sainteté Pie X par l'intermédiaire de la Sacrée Congrégation de la Consistoriale, a placé l'Île de Terre-Neuve sous la juridiction du Délégué Apostolique du Canada, qui dorénavant portera le double titre de Délégué Apostolique pour le Canada et Terre-Neuve.

Il y a trois diocèses dans l'Île de Terre-Neuve, formant une province ecclésiastique composée de l'archidiocèse de Saint-Jean et des diocèses de Hâvre de Grâce et de Saint-Georges. La population catholique de l'Île est d'environ 80,000 âmes. Jusqu'à présent, il n'y avait pas de représentant du Saint-Siège ayant juridiction sur Terre-Neuve, mais désormais le Délégué Apostolique du Canada sera en même temps Délégué pour Terre-Neuve, aussi bien que pour le Canada.

Si ce décret de la Sacrée Congrégation de la Consistoriale eût été antérieur à la convocation du Premier Concile Plénier, nul doute que l'épiscopat de Terre-Neuve y eût été appelé.

Quand fut célébré en 1851, le premier Concile provincial de Québec, l'évêque de Terre-Neuve, (il n'y en avait qu'un seul à